

## ANNEXE 2023

L'annexe de l'UNSA BPBFC fait partie intégrante de ses comptes annuels.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

Le compte de résultat au 31 12 2023 présente un résultat excédentaire de 7833,04€.

L'UNSA BPBFC dispose à titre gratuit :

D'un local fixe à Besançon et un local commun à plusieurs organisations syndicales à Quétigny

D'un photocopieur installé à proximité des locaux syndicaux de Besançon et de Quétigny

D'un téléphone portable avec un forfait de 3 heures par mois payé par la Direction.

D'un équipement informatique (ordinateur portable + imprimante) dans le local de Besançon.

L'UNSA BPBFC a pour objet :

- De lutter pour la satisfaction des revendications individuelles et collectives des salariés de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté (BPBFC) ainsi que de l'ensemble de ses adhérents.
- D'assurer la défense commune des intérêts professionnels et économiques, matériels et moraux de ses adhérents.
- D'œuvrer à l'unité et à la solidarité entre tous les salariés de la BPBFC.
- De coopérer avec les autres organisations syndicales au plan professionnel et interprofessionnel, ainsi qu'avec leurs militants.
- D'apporter son soutien à tout groupement de salariés en lutte, de coordonner et d'impulser les actions syndicales nécessaires à la défense des intérêts moraux et matériels des salariés.
- De négocier et conclure des accords portant sur toutes les questions relatives aux salariés de la BPBFC.
- D'assurer la représentation des salariés au sein des instances représentatives du personnel de la BPBFC.
- De promouvoir une nouvelle conception du syndicalisme au sein du secteur bancaire.

Les comptes de 2023 ont été établis en euros selon les règles fixées par le plan comptable des associations.

L'UNSA BPBFC ne détient pas d'immobilisation

Aucune créance non soldée n'est détenue

Aucune dette non soldée n'est détenue

L'UNSA BPBFC ne détient pas de valeurs mobilières de placement au 30 novembre 2023

Les capitaux propres passent de 47533,18€ à 55366,22€ soit une variation de 7833,04€ correspondant au résultat excédentaire de la période.